



PRÉFET DE (*département*)

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

*Unité Territoriale du VAR
244, avenue de l'Infanterie de Marine
BP 50 520
8341 – TOULON Cedex 9*

Référence : D-0578-2014-UT83-JPL/BD

S3IC :64 0210 – Ets.P2

**Affaire suivie par : Sylvain DUTOIT
sylvain.dutoit@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 04 94 08 66 00 - Fax : 04 94 08 66 10**

Toulon, le 08 octobre 2014

La Directrice Régionale

à

**Monsieur le Directeur
de la S.A.S. COCA-COLA
Plateau d'activité de Signes
avenue de Berlin
83870 - SIGNES**

OBJET : Contrôle inopiné des rejets aqueux réalisés du 25 au 26/08/2014.

RÉFER : Mon courrier d'annonce du 07/04/2014..

Monsieur le Directeur,

Votre établissement a fait l'objet d'un contrôle inopiné sur les rejets aqueux du 25 au 26 août 2014 par le laboratoire APAVE SUD EUROPE mandaté par mes soins.

Les résultats du contrôle ne font pas apparaître d'écart par rapport à l'application des dispositions de votre arrêté préfectoral 03/02/1997.

L'inspection vous demande, de lui transmettre les résultats obtenus des analyses sur l'échantillon contradictoire que vous avez en principe réalisées, pour vérifier leur cohérence avec celles du laboratoire.

Sauf réserve de votre par motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du Code de l'environnement, ce courrier sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/la Directrice et par délégation
Le Chef de l'Unité Territoriale du Var

Jean-Pierre LABORDE *an*